



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : MARCHÉ DE LOCATION DE MATÉRIELS ÉLECTROACOUSTIQUES, ÉCLAIRAGES SCÉNIQUES, VIDEOS ET PRESTATIONS DE SERVICE D'ASSISTANCE À LA MISE EN ŒUVRE ET EXPLOITATION POUR LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS ET PROTOCOLAIRES ORGANISÉS PAR LA VILLE DE VINCENNES - LOT N°2 : LOCATION DE MATÉRIELS POUR LES MANIFESTATIONS PROTOCOLAIRES (LOCATION DE MATÉRIELS SCÉNIQUES ET VIDEOS), PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ PRESTACLES

**DÉCISION N° DM-26-189
EN DATE DU 01 JUIN 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-26-217 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre GIRARD, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au JOUE et au BOAMP le 13 novembre 2025 relatif à la location de matériels électroacoustiques, éclairages scéniques, vidéos et prestations de service d'assistance à la mise en œuvre et exploitation pour les événements culturels et protocolaires organisés par la ville de Vincennes (3 lots) ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 07 mai 2026 donnant un avis favorable ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société PRESTACLES jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement, pour le lot n°2 : Location de matériels pour les manifestations protocolaires (location de matériels scéniques et vidéos) ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société PRESTACLES, sise 26 rue de Verdun – 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE, représentée par Monsieur Eric LIVREAU, Gérant, le marché de location de matériels électroacoustiques, éclairages scéniques, vidéos et prestations de service d'assistance à la mise en œuvre et exploitation pour les événements culturels et protocolaires organisés par la ville de Vincennes – Lot n°2 : Location de matériels pour les manifestations protocolaires (location de matériels scéniques et vidéos).

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre mono-attributaire s'exécutant par émission de bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel s'élevant à 60 000,00 € HT (72 000,00 € TTC).

| |
|--|
| Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20260601-lmc1H13875H1-AR Date de réception en Préfecture : 01/06/2026 Date de Publication : 01/06/2026 |
|--|

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la notification. Il est reconductible 1 fois tacitement pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au Maire chargé de la culture, du
patrimoine et du tourisme,

Signé

Pierre GIRARD

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérécourse citoyens »).

| |
|--|
| Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20260601-lmc1H13875H1-AR Date de réception en Préfecture : 01/06/2026 Date de Publication : 01/06/2026 |
|--|